



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2024-008

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités /

78-2023-12-29-00013 - Arrêté DDETS n° 2023-173 modifiant l'arrêté DDETS -
2023 - 149 portant composition du Conseil de Famille n°1 des enfants
pupilles de l'Etat du département des Yvelines (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

78-2023-12-29-00013

Arrêté DDETS n° 2023-173 modifiant l'arrêté
DDETS - 2023 - 149 portant composition du
Conseil de Famille n°1 des enfants pupilles de
l'Etat du département des Yvelines

Arrêté DDETS n° 2023 – 173

Modifiant l'arrêté DDETS – 2023 - 149 portant composition du Conseil de Famille n°1 des enfants pupilles de l'État du département des Yvelines

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 224-1 et suivants ainsi que les articles R 224-1 et suivants ;

VU le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au conseil de famille des pupilles de l'État ;

VU le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROU en qualité de préfet des Yvelines;

VU l'arrêté préfectoral n° DDETS - 2023-149 du 15 novembre 2023 portant composition du Conseil de Famille des enfants pupilles de l'État sur le département des Yvelines,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2023-05-17-00005 du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DONNADIEU en tant que Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines ;

VU l'arrêté préfectoral n°78-2023-05-17-00006 du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Patrick DONNADIEU, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mathilde BLONDON, praticien hospitalier rattaché au Centre hospitalier de Mantes-La-Jolie (CHFQ), formalisée par courriel en date du 22 décembre 2023

Sur proposition du Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Yvelines

Arrête

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté DDETS - 2023-149 du 15 novembre 2023 est modifié comme suit :

- **Deux représentants du Conseil départemental désignés par cette assemblée**

Titulaires
M BAX DE KEATING Geoffroy

Suppléantes
Mme DESFORGES Gwendoline

Adresse postale : 34 avenue du centre – 78182 St Quentin-en-Yvelines
Tél : 01.75.95.54.00

Mme BOULARAN Laurence

Mme CAPIAUX Anne

▪ **Deux membres d'associations familiales dont une association de familles adoptives**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Association</u>
Mme GUGLIELMI Myriam	Mme CACCIABUE Zuzana	UDAF 78
Mme BELGRAND-KOPP Sylvie	Mme SECKLER Dorothea	EFA 78

▪ **Un membre de l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles du département :**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Association</u>
Mme GNARKY Marina	Poste vacant	ADEPAPE 78

▪ **Un membre d'une association d'assistants familiaux :**

<u>Titulaire</u>	<u>Association</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Association</u>
Mme HUTIN-LAISNEY Sylvie	Médecin retraité	Mme LAHOUEL Rabia	SDAFY 78

▪ **Deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'enfance et de la famille :**

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Dr ESQUERRE Sandrine	Dr BLONDON Mathilde
Me DELORME-MUNIGLIA Isabelle	Me PAGNIEZ Dominique

Article 2 : La durée du mandat de chacun des membres du Conseil de famille des enfants pupilles de l'État est définie comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Nommé(e)s</u>
M BAX DE KEATING Geoffroy	Mme DESFORGES Gwendoline	Pour la durée de son mandat
Mme BOULARAN Laurence	Mme Anne CAPIAUX	Pour la durée de son mandat
Mme GUGLIELMI Myriam	Mme CACCIABUE Zuzana	Jusqu'au 7 décembre 2024
Mme BELGRAND-KOPP Sylvie	Mme SECKLER Dorothea	Jusqu'au 18 octobre 2027
Mme GNARKY Marina	Poste vacant	Jusqu'au 7 décembre 2024
Mme HUTIN-LAISNEY Sylvie	Mme LAHOUEL Rabia	Jusqu'au 7 décembre 2024
Dr ESQUERRE Sandrine	Dr BLONDON Mathilde	Jusqu'au 18 octobre 2027
Me DELORME-MUNIGLIA Isabelle	Me PAGNIEZ Dominique	Jusqu'au 18 octobre 2027

Article 3 : L'arrêté préfectoral n° DDETS - 2023-149 du 15 novembre 2023 portant composition du Conseil de Famille des enfants pupilles de l'État sur le département des Yvelines est abrogé.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié à chaque membre du Conseil de famille, à chaque président d'association, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Yvelines, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et des familles dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Article 7 : Le secrétaire général et le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 29/12/2023
Le Préfet des Yvelines,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Mme DEVOUCE

Adresse postale : 34 avenue du centre – 78182 St Quentin-en-Yvelines
Tél : 01.75.95.54.00